

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Agences payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :

TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancien Municipalité) — TUNIS

TÉLÉPHONE 7.94

TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé au directeur.

LES CONSULS VEILLENT...

Guerre aux affameurs

Nous savions, bien que M. le Résident général et les directeurs des grandes administrations, qui forment le conseil des ministres, ne se laisseraient pas prendre au piège que leur tendaient les marchands d'huile en demandant à l'administration de faire connaître, d'urgence, si l'exportation des huiles serait permise et à partir de quelle date.

Le Gouvernement a vu de suite le traquenard dans lequel on essayait de le faire tomber et il a paré le coup avec adresse et habileté au grand contentement de la masse de la population qui a vu, une fois de plus, que ses intérêts primaient toujours ceux des spéculateurs malgré les arguments faux comme un jeton mis en avant pour obtenir gain de cause.

Voici la belle lettre adressée au président de la Chambre mixte du Sud qui avait cru devoir transmettre au Gouvernement les sollicitations de ses mandants et des autres qui ne tendaient rien moins qu'à augmenter le malaise général et aggraver les difficultés de l'existence alors que chacun devrait y mettre du sien et s'employer à les conjurer.

Tout le monde la lira avec joie et remerciera avec nous le Résident général et tous ses collaborateurs immédiats :

EXPORTATION DES HUILES

Monsieur le Président
de la Chambre Mixte du Sud
à Sfax.

Monsieur le Président,

En réponse à vos lettres des 8 septembre et 20 octobre et de votre télégramme du 26 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, suivant les avis officieux que le Gouvernement du Protectorat a fait donner au public, par la voie de la presse, la Direction générale des Finances délivrera des permis individuels d'exportation sur la France pour les huiles de la récolte pendante. Les intéressés seront, le moment venu, informés s'il y a lieu, de l'autorisation d'exporter sur les pays alliés. Mais, de toutes façons, l'exportation sera constamment subordonnée à la constatation que le marché local de la consommation est largement approvisionné et que les cours pratiqués sur ce marché seront maintenus très bas ainsi qu'il convient dans une année d'exceptionnelle abondance comme celle-ci.

C'est par application de ce programme que les avis publiés dans les journaux ont fait savoir que jusqu'à la soudure complète, des permis exceptionnels de sortie d'huile de la nouvelle récolte ne sont et continueront à n'être délivrés qu'aux personnes justifiant avoir vendu à la consommation, au détail, sur bons délivrés à Tunis par M. le Cheikh el Medina, des huiles de cette récolte au prix maximum de 1 fr. 20 le litre.

Le Gouvernement a l'obligation et se propose de tenir la main à ce que, à partir de la soudure, les marchés locaux continuent à demeurer constamment et régulièrement approvisionnés à des prix avantageux pour les consommateurs; et, comme la récolte de 1917-1918 sera sans doute abondante, suivant la probabilité des

fluctuations des récoltes d'olives, et que, d'autre part, la Tunisie ne peut, en raison des prohibitions croissantes édictées par tous les pays alliés, espérer pouvoir s'approvisionner au dehors à des prix modérés avant longtemps, le Gouvernement doit s'attacher à maintenir dans la Régence un stock d'huiles suffisant pour les besoins de la consommation jusqu'au 1^{er} décembre 1918.

Supposant que la récolte pendante est de 50 millions de kilos, que celle de 1917-1918 ne sera que de 10 millions de kilos, et que la consommation annuelle soit de 20 millions, nous ne devrions laisser sortir en 1918-1919 que 20 millions de kilos, cette exportation ne portant d'ailleurs que sur les huiles la première pression à l'exclusion des pressions subséquentes et des lampantes.

Dans cette hypothèse, convient-il de décider que des autorisations individuelles d'exportation seront délivrées, à concurrence de 20 millions de kilos et de laisser le cours du commerce local se fixer de lui-même en égard à l'abondance des huiles maintenues sur le marché, sauf à suspendre net l'exportation, y compris les autorisations déjà délivrées, si l'huile locale ne se vend pas à la consommation aux cours bas fixés d'avance pour les diverses qualités ?

Ou bien est-il préférable d'ouvrir toujours, sous le régime des dérogations individuelles, des crédits d'exportation fractionnés de 5 millions chacun, la suspension d'exportation en cas de hausse du cours local ne devant être appliquée qu'après l'épuisement de la tranche en cours du crédit d'exportation ?

Une troisième solution consisterait à limiter seulement l'exportation par l'obligation, cautionnée imposée aux exportateurs de la maintenir en Tunisie jusqu'au 1^{er} décembre 1917 et de livrer à la consommation locale, sous le contrôle et l'exercice de l'Administration des Finances, aux prix prévus, une quantité d'huile égale à celle qu'ils solliciteront l'autorisation d'exporter.

Enfin, une quatrième solution consisterait à accompagner l'exportation de la taxation, par voie de décret, des diverses qualités d'huile de consommation pour toute la Tunisie. Quels seront d'ailleurs dans cette dernière solution et dans les précédentes les chiffres à assigner aux prix de la vente au détail pour la consommation locale? A noter que cette fixation devra être aussi basse que possible sans toutefois préjudicier au prix de la vente des olives sur pied, ce dernier prix devant résulter de deux éléments différents : le gain à retirer de l'exportation, et le ma-que à gagner éventuel sur la vente intérieure.

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître d'extrême urgence l'avis de votre Compagnie sur les points ainsi envisagés et sur tous autres qu'elle sera amenée à étudier par la solution du problème dans son ensemble et dans ses détails.

Vous ne perdrez pas de vue, dans votre étude, qu'il s'agit de mesures exceptionnelles que commande et justifie l'état de guerre, qui ne pourront avoir qu'un caractère accidentel et transitoire, et qui doivent rester sans influence sur l'avenir oléicole de la Tunisie dont l'essor reprendrait, en tout cas, au rétablissement de la pleine liberté commerciale.

Recevez, Monsieur le Président...

Signé : ALAPETITE.

Quelle que soit la solution qui sera adoptée, nous savons que

l'huile, base de l'alimentation en Tunisie, ne manquera pas jusqu'au 1^{er} décembre 1918 -- et à bon marché.

Le Gouvernement s'est rappelé à propos les difficultés qu'il eût, il y a quelques années, pour procurer à la Tunisie l'huile qui faisait défaut par suite du manque de récolte et n'a pas voulu exposer le pays à voir manquer cet aliment de première nécessité qui serait introuvable aujourd'hui en temps de guerre ou qu'il faudrait payer des prix beaucoup trop élevés pour nos bourses modestes.

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

LA BANQUE DE L'ALGÉRIE est bien pressée de voir renouveler son privilège

Nous ne savons qui a pris l'initiative d'obtenir le renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie qui échoit en 1920, mais il faut avouer en toute sincérité que le moment est fort mal choisi et la demande sujette à caution.

Nous ne connaissons pas les services que cet établissement financier a pu rendre depuis 1914, mais tout le monde est unanime à déclarer que le renouvellement du privilège sans charges supplémentaires serait un cadeau vraiment trop royal qui, il faut l'espérer pour l'honneur de la République, serait vivement combattu au Sénat comme à la Chambre des députés.

Tout le monde s'incline devant la haute probité de M. Ribot et les services qu'il rend au pays depuis le début des hostilités, mais ce n'est pas une raison suffisante pour que nous acceptions, sans mot dire ni protestations, le renouvellement d'un privilège qui lèserait si gravement les intérêts de l'Algérie-Tunisie pendant une nouvelle période trentenaire ou plus.

Non, ce cadeau royal ne peut pas être donné comme cela malgré les vœux de quelques Chambres de commerce, dont la plupart des membres sont les principaux clients « privilégiés » et membres le plus souvent des comités d'escompte.

Rien ne presse de renouveler un privilège qui n'expirera qu'en 1920, et d'ici-là, qui sait les charges que nous pourrions avoir à demander à la banque d'Etat, d'Algérie ou autre, en échange du monopole du papier-monnaie.

Notre excellent confrère la Tribune Bônoise qualifie la tentative d'escamotage, c'est bien le mot qui convient, voici ce qu'il dit :

Il paraît que des démarches ont été faites à Paris pour obtenir par décret, en raison des circonstances, le renouvellement pour cinquante années du privilège de la Banque de l'Algérie.

Inutile de dire que tous les Algériens — quelle que soit leur opinion sur le renouvellement — protesteraient avec le plus grande énergie contre un tel escamotage !

A Alger, M. Lefebvre, vice-président du conseil général, a protesté au nom de cette assem-

blée contre le renouvellement du privilège qui lèserait si gravement les intérêts de l'Algérie. Une commission a été nommée.

Espérons que les efforts réunis empêcheront l'escamotage de se produire avant que la question soit étudiée à fond comme elle doit l'être avec les charges qu'elle comporte et qu'on ne pourra fixer qu'après les hostilités.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

Les tapeurs de l'épargne

Alors que la France et ses alliées ont besoin de tous les capitaux disponibles pour faire face aux boches, une société tunisienne de phosphates contestés à l'antipatriotisme de convoquer ses actionnaires en assemblée générale pour une augmentation de capital !

Est-ce le ministre des Finances qui a donné l'autorisation ou la société s'est-elle purement et simplement passée d'autorisation parce que tunisienne ?

Dans ce dernier cas, nous osons espérer que nos autorités locales prendront les dispositions nécessaires pour empêcher cette clique de faire appel à l'épargne publique.

Procès de presse

Le tribunal correctionnel de Bône a prononcé son jugement dans l'affaire de Bary contre notre confrère Candas.

On se rappelle que M. de Bary, traité de boche, réclamait au directeur du « Petit Français » une somme de cinquante mille francs.

Le tribunal a acquitté Candas sur le délit de diffamation; et, ne retenant que le délit d'injure, l'a condamné à cinq francs d'amende et vingt-cinq francs de dommages-intérêts.

Et ce, en spécifiant que la bonne foi ne saurait être invoquée en matière d'injures.

M. Candas se propose, croyons-nous, d'aller en appel; il est possible, dit-on à Bône, que ce soit aussi l'intention de M. de Bary, qui devrait s'estimer heureux et satisfait.

Nos poilus

Le médecin aide-major de 1^{re} classe, Bader René, fils du colonel major de la garnison, a été fait chevalier de la Légion d'honneur par le Président de la République lors de son voyage à Verdun. (Cinq citations, dont deux avec palmes).

Nous adressons toutes nos félicitations à ce vaillant officier.

Le lieutenant de la Charrière

On annonce l'arrivée de notre confrère le lieutenant Paul de la Charrière, décoré de la Légion d'honneur, à qui nous adressons une confraternelle bienvenue.

Dans la Légion d'honneur

Nous adressons nos sincères félicitations à Si Chadli Okbi, caïd de la banlieue de Tunis, qui vient de recevoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur à l'occasion de sa participation à la mission française envoyée auprès du grand chérif de la Mecque et de ses distingués services rendus au protectorat depuis son entrée dans l'administration.

A la Direction des Services Judiciaires

On a une façon d'opérer à la direction des Services judiciaires de l'Ouzara qui n'est pas ordinaire, elle permet aux criminels de courir, s'ils ont des jambes.

Il y a quelques jours, un jeune indigène des environs de Tunis décédait cinq jours après son mariage.

La rumeur publique prétendit que cette mort n'était pas naturelle. Le corps présentait, disait-on, des traces violacées et les cheveux tombaient comme si on avait plongé la tête dans de l'eau bouillante.

Informée, vous pensez que cette direction aurait dû faire procéder immédiatement à l'exhumation du cadavre pour en faire faire l'autopsie ? Vous n'y êtes pas.

Un brigadier de police fut chargé de l'enquête et il la mena si rondement, qu'en deux heures elle était close.

Et le cadavre reste enterré, onques ne le vit, pas le moindre médecin ne vint le voir.

S'il y a eu réellement crime, on avouera que le ou les auteurs ont de la chance.

Vers la Victoire

Les dernières lettres que nous recevons du front sont très encourageantes et dénotent un état d'esprit admirable chez nos vaillantes troupes.

Nous savions avant l'affaire de Douaumont qu'il se préparait quelque chose d'intéressant de ce côté-là. Puis, vint l'attaque et le succès qui en découlèrent. Nous devons dire en passant que la 13^e compagnie du 8^e tirailleurs tunisiens est de toutes les fêtes : l'Yser, Verdun, la Somme, Douaumont, partout où il y a un coup de main à donner; elle est là, elle forme avec la division marocaine, un ou deux régiments de coloniaux, un de chasseurs alpins et le 5^e groupe d'artillerie de campagne d'Afrique la phalange appelée à participer à tous les beaux exploits.

Dans une lettre, un jeune poilu du 8^e tirailleurs nous écrit : « Nous venons de faire du beau travail à Douaumont et ce n'est pas fini ».

Dans une autre, toujours du même front : « La guerre sera bientôt finie, les boches n'en peuvent plus ». Dans une troisième : « J'ai été légèrement blessé, mais je n'ai pas voulu me faire évacuer pour assister jusqu'au bout à l'enfoncement des boches ! »

Pour que nos poilus écrivent cela, il faut croire que cela marche et marche même bien.

D'autre part, on nous écrivait dernièrement que toutes les petites formations sanitaires de 300 à 500 lits étaient en train de se fermer, le nombre de « blessés » étant relativement restreint depuis quelques mois, ces hôpitaux étaient à peu près vides et le personnel militaire inemployé. Celui-ci était dirigé sur d'autres formations, mais depuis une récente circulaire ministérielle, on l'envoie dans les ambulances, au front, pour remplacer les soldats de l'active qui rentrent peu à peu dans le rang.

Dire que cette solution a été du goût de tous et le don de les enthousiasmer serait un peu exagéré; beaucoup de ce personnel de l'arrière vivait heureux, presque sans rien faire et avait fini par s'accoutumer à cette vie de farniente, pensant qu'elle durerait jusqu'à la fin de la guerre. La décision ministérielle les a plongés dans un état d'énervernement, voire de colère, qui se manifeste vis-à-vis du personnel féminin par des grossièretés.

Il n'est pas de sarcasmes auxquels ces embusqués se livrent, le rendant responsable de leur départ pour les formations de la zone.

Et l'on parle de faire appel, de plus en plus, à la main-d'œuvre féminine !

Commencez, messieurs nos dirigeants, par faire respecter les femmes patriotes qui viennent s'offrir pour travailler à la défense nationale et ne les laissez pas insulter par des embusqués qui n'ont même pas la pudeur de cacher leur mauvaise humeur causée par leur départ pour les ambulances du front.

ECHOS (Suite)

Le commandant Boy

Nous adressons nos sincères souhaits de bienvenue au commandant Boy, revenu en Tunisie après avoir combattu vaillamment les boches et reçu une grave blessure.

Tous ceux qui ont connu le lieutenant, puis capitaine Boy se réjouiront de son retour parmi nous.

Prestation de serment

Il y a quelques jours, notre excellent confrère et ami Jules Baroche, licencié en droit, a prêté serment d'avocat devant la première Chambre du Tribunal civil.

Nous lui adressons toutes nos félicitations et lui souhaitons bonne chance et succès dans sa nouvelle carrière.

L'Ouzenja

M. Jean Brunhes, professeur au Collège de France et collaborateur à « l'Europe », ignore que l'Ouzenja et le Bou-Khadra sont encore inexploités et que les 94.000 tonnes de minerai de fer reçues en France en 1915 contre 264.000 en 1914 proviennent des mines du département d'Oran, sans doute.

Pour exploiter ces deux gisements, dont le premier seul a été concédé, il aurait fallu se mettre tout de suite à l'œuvre à la mine et à la construction des 85 kilomètres de voie large de Souk-Ahras à l'Ouzenja, sans attendre le vote de Chambre autorisant la transformation de la voie étroite en voie large. Pouvaient-ils le faire ?

Pour faire cette transformation, vingt millions sont nécessaires qui ont été votés récemment par les Chambres après les démarches entreprises par nos amis MM. Gaston Thomson et Dominique Bertagna.

Peut-on le dire ?

Il ne faut aborder les choses militaires qu'avec une extrême circonspection quand il s'agit de la défense nationale, c'est entendu, mais ce que nous avons à dire, nous faisant ainsi l'écho des poilus du corps d'armée de Salonique n'est pas de nature à compromettre nos armes en Orient, aussi la censure nous permettrait-elle de demander pourquoi nos héros soldats ne jouissent pas des mêmes permissions, suivant qu'ils sont sur le front de France ou sur celui d'Orient.

Plus, lorsqu'un poilu du front oriental obtient une courte permission, il n'a pas le droit d'aller là passer à Salonique et doit rester dans la zone de guerre.

Quels sont les motifs qui empêchent les autorités d'interdire l'accès de Salonique ? Sans doute qu'elles craignent les espions qui infestent le pays, mais il nous semble qu'une sévère recommandation mettrait en garde nos poilus contre toute indiscrétion de leur part.

Peut-on dire que nos vaillants poilus sont assez patriotes pour comprendre qu'il faut se faire dans un milieu qui nous est en partie hostile alors qu'on revient sur cette décision et qu'on accorde aux poilus d'Orient les mêmes permissions qu'à ceux du front de France.

La bravoure d'une femme

Mme Camarajesco, née Blondel, fille de l'ancien ministre de France à Bucarest, a reçu du commandant de l'armée russe en Dobroudja la Croix de Saint-Georges, pour sa bravoure sous le feu de l'artillerie ennemie, pendant qu'elle donnait ses soins aux blessés.

Nécrologie

Nous apprenons avec peine la mort de M. Cassinelli,

gendre de notre ami M. Augustin Marchis, trésorier-payeur général honoraire, ancien directeur-adjoint du cabinet de M. Gaston Thomson, ex-ministre de la Marine, et de Mme Marchis, née Issartier-Delbourg et neveu de nos amis Ferdinand Marchis, avocat-défenseur, ancien maire, conseiller général et délégué financier de Bône, et Paul Marchis, administrateur honoraire de commune mixte.

Nous les prions d'agréer nos sincères condoléances.

Nous adressons nos sympathiques et cordiales condoléances à notre excellent ami M. Delmas, ancien délégué à la Conférence Consultative, actuellement avocat au barreau de Casablanca, qui vient d'avoir la douleur de perdre son père M. J. B. Delmas, ancien receveur principal de notre poste, décédé à Cresensac (Lot), son pays natal.

Mort de Dominique Bertagna

Nous avons appris avec un profond chagrin la mort foudroyante à Paris de notre vieil et cher ami Dominique Bertagna, président de la Chambre de Commerce de Bône, délégué financier, conseiller général et maire de Mondovi, où se trouve le magnifique domaine de Guebar, un des plus beaux de l'Afrique du Nord, qui lui appartenait.

Dominique n'avait pas l'envergure de son frère Jérôme, mais il rendit à l'Algérie et à la région de Bône, qui lui était chère, les plus signalés services, aussi sa disparition sera-t-elle vivement et unanimement ressentie. Malgré la maladie qui le minait depuis quelque temps, il était toujours sur la brèche et passait sa vie en chemins de fer, dans les bateaux ou hors de chez lui, cette vie agitée ne pouvait qu'avoir raison de sa constitution qui n'était pas des plus robustes.

On peut dire, comme l'a télégraphié au préfet de Constantine notre éminent ami M. Gaston Thomson, ancien ministre, député de Bône, qu'il est mort sur la brèche, dans l'exercice de ses fonctions, en défendant les intérêts dont il avait la charge.

Nous saluons l'ami qui vient de disparaître et adressons à sa veuve, Mme Bertagna, à ses enfants, à notre vieil ami Durand, prélat honoraire, son beau-frère, à Mme Durand, sa sœur, à leurs enfants l'assurance de notre profonde sympathie et nos condoléances les plus sincères.

Suivant la volonté de Mme Bertagna, le corps sera ramené à Bône, où il reposera auprès de ses frères Jérôme et Gustave.

AU B.-G.

La Compagnie a l'honneur d'informer le public que, par décision en date du 11 août 1916, M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence de Tunis a homologué la proposition relative à l'affiche du 5 juillet 1916 ayant pour objet :

1^o de transformer au point kilométrique 122 + 616,65 de la ligne de Tunis à Sousse, en gare ouverte aux services complets de la grande et de la petite vitesse (voitures, chevaux et bestiaux exceptés), la halte de SIDI-BOU-ALI situés actuellement au kilomètre 122 + 641,65 de la dite ligne et rangée dans la 3^e catégorie de la classification des haltes et arrêts du réseau tunisien à voie étroite (haltes ouvertes au service des voyageurs, bagages et chiens et au service des marchandises de grande et de petite vitesse, les voitures, chevaux et bestiaux exceptés) ;

2^o de calculer les taxes à percevoir d'après le tableau des distances d'application figurant à l'affiche sus-visée.

Les nouvelles dispositions ont été mises en application depuis le 1^{er} novembre 1916.

En raison de l'ouverture à l'exploitation de la ligne Graïba à Gabès-Menzel, elle a soumis à l'homologation de M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence de Tunis, d'accord avec la Compagnie du chemin de fer de Sfax à Gafsa, une proposition ayant pour objet d'ajouter :

1^o AU TARIF SPÉCIAL COMMUN G. V. N. 102.

Relations Bône-Guelma (réseau tunisien) Sfax-Gafsa.

Billets d'aller et retour

Les relations ci-après :

De ou pour TUNIS :

GABES-MENZEL (via Sfax).

De ou pour GABES-MENZEL (via Sfax) :

SFAX

KAIROUAN.

2^o AU TARIF SPÉCIAL COMMUN G. V. N. 105.

Relations Bône-Guelma (réseau tunisien) Sfax-Gafsa.

Voyages circulaires à itinéraires fixes

Le parcours Graïba-Gabès-Menzel à la nomenclature des parcours dénommés au dit tarif.

Consulter les affiches placardées dans les gares du réseau.

Elle soumet à l'homologation de M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence de Tunis une proposition ayant pour objet de modifier les clauses limitatives de responsabilité insérées dans les tarifs spéciaux intérieurs G. V. N. 1, § 2 (cartes d'abonnement donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif), G. V. N. 3 (Cartes d'abonnement), en vue de les mettre en harmonie avec celles des tarifs spéciaux communs G. V. N. 101 et 102 (cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif), G. V. N. 103 (cartes d'abonnements).

Par suite de l'ouverture prochaine à l'exploitation de la gare de Ferryville, point terminus de l'embranchement partant de la station de Tindja, elle soumet à l'homologation de M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence de Tunis une proposition ayant pour objet :

1^o d'étendre au transport des animaux, voitures et marchandises de grande et de petite vitesse, par wagons complets en provenance ou à destination de la gare de FERRYVILLE, l'application des tarifs généraux et spéciaux concernant les transports similaires sur la ligne de Djedda à Bizerte ;

2^o de calculer les prix de transport des animaux, voitures et marchandises par wagons complets de ou pour FERRYVILLE, d'après les distances d'application indiquées à l'avis au public du 28 septembre 1915.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15
10 c. affranch., 5 c. pour les blessés

Direction des Contributions Diverses

AVIS

Le mardi 5 décembre 1916, à une heure et demie de l'après-midi, au Fondouk des Huites à Tunis, il sera procédé, en vertu de l'art. 1912 de la loi du 16 juillet 1908, à l'adjudication, sur soumission, de la location, soit aux enchères, soit par voie de tirage au sort ou même de gré à gré, suivant les distinctions prévues au cahier des charges des locaux et emplacements situés au Fondouk-el-Ghalla, au marché aux huiles et au marché aux bestiaux.

Pour prendre connaissance des cahiers des charges, s'adresser à la Direction des Contributions Diverses, tous les jours non fériés.

Les producteurs qui désirent obtenir la location de boutiques à prix fixe ou de gré à gré, devront s'inscrire à la Casse principale des Contributions Diverses, rue de Souk-Ahras, 17, avant le 2 décembre 1916.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

L'HIVER A LA COTE-D'AZURE

1^o Billets d'aller et retour collectifs
de 1^{re}, 2^e et 3^e classes valables 33 jours

délivrés du 15 octobre au 15 mai, dans toutes les gares P.-L.-M., aux familles d'au moins trois personnes pour :

Cassis, La Ciotat, St-Cyr-sur-Mer-la-Cadière, Bandol, Ollioules-Sanary, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Toulon, Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.
Prix : Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Faculté de prolongation d'une ou plusieurs périodes de quinze jours, moyennant un supplément de 10 % du prix du billet pour chaque période.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

2^o Billets d'aller et retour collectifs
de 1^{re}, 2^e et 3^e classes valables jusqu'au 15 mai

délivrés du 1^{er} octobre au 15 novembre, dans toutes les gares P.-L.-M., aux familles d'au moins trois personnes pour :

Cassis et toutes gares P.-L.-M. situées au-delà vers Menton.

Minimum de parcours simple : 100 kilomètres.
Le coupon d'aller n'est valable que du 1^{er} octobre au 15 novembre 1916.

Prix : — Les deux premières personnes paient le plein tarif, la troisième bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième personne et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à l'Agent commercial de la Cie P.-L.-M. pour l'Algérie et la Tunisie, 19, rue de la Liberté, à Alger.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie, G.-B. FRANCO, 13, rue Sidr-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Hôtel de la Plage, Hammamet (pension de famille), installé avec tout le confort moderne. Pension depuis 6 francs par jour.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Maisons boches ou embochées

LE LAIT CONCENTRÉ marque LA LAITIÈRE EST UN PRODUIT ALLEMAND

« Il a été prétendu, ces jours derniers, dans un certain nombre de journaux, que la maison d'assurances est une société anglaise. La maison sociale en langue anglaise, il est vrai, peut produire l'impression qu'il s'agit d'une société anglaise. Un certain nombre de nos amis peut avoir cru dans cette opinion par des déclarations imprécises, voire même par des représentations de notre concurrence et c'est pourquoi nous jugeons opportun de donner les explications suivantes à notre honorable clientèle :

Notre maison sociale a été choisie, il y a près de cinquante ans, à cause de notre exportation, dans la forme et la langue anglaise, vu que le lait concentré ne trouvait alors des débouchés que dans les pays de langue anglaise. La Anglo-Swiss Condensed Milk Co., aujourd'hui dénommée Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co., est en effet une société constituée avec des capitaux suisses, selon la loi suisse, avec établissement en Allemagne (Bavière), où nous concentrons depuis des années du lait des Alpes allemand, de meilleure qualité, où nous employons des matières premières allemandes, comme le charbon, le sucre, le bois, etc., et où nous payons des salaires à des ouvriers allemands. Notre société est d'une importance appréciable pour l'agriculture, l'industrie et le commerce allemands, également dans le sens que nous sommes des acheteurs importants de produits allemands destinés à nos nombreuses fabrications suisses. Le montant de ces achats dépasse considérablement celui de nos ventes de lait concentré en Allemagne.

En raison de ces faits, nous comptons sur la sympathie de notre estimée clientèle allemande, qui a appris à connaître, notre lait concentré marque La Laitière comme étant de qualité incomparable.

Cham (Suisse) et Lin-lau (Bavière), Nestlé & Anglo-Swiss Condensed Milk Co.,

Odoi, dentifrice de Dresde.
Ford, automobiles.
Pompe centrifuge Weisse & Mousky, de Halle-sur-Saale.

Automobiles et Cycles Terrot, de Dijon.

Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

La "Typograph", machine à composer.

Suchard, à Loerrach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.

Quand un convoi de nos grands blessés revint de captivité, il fut copieusement houpillé par le personnel de l'usine Suchard à Loerrach.

Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.

Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?

Le gérant : J. Giannitrapani
Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Chaux Hydraulique & Ciment.
PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit)

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse.
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serré spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
 Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SYPHILIS
003 absorbé sans piqûre
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 10 comprimés 7 fr. 50 (contre mandat)
(Nous n'expédions pas contre remboursement)

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille.
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-Ileuses - Râteaux - Fauchennes
Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT et G. HOFMANN, associés) — Tunis

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.
Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Viréments télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS

(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomad.)
Pour les jours et heures des départs des bateaux, se renseigner à l'Agence principale de Tunis et aux agences de Sousse, Sfax, Djerbah, Gabès et Zarzis.

La Compagnie de Navigation Mixte accepte à Tunis les marchandises avec connaissements directs pour tous les points desservis par les Messageries Maritimes. — Services combinés avec les chemins de fer.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

L'Huile qui graisse le plus
VACUUM MOBILOIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes

Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJET

Pharmacie BLOCH
14, avenue de France, et rue Al-Djara, 3
Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS